

Retrouvez toutes les informations sur univ-tln.fr rubrique « Inscriptions : Mode d'emploi »

Documents obligatoires pour toute 1^{ère} inscription
<input type="checkbox"/> Pièce d'identité : carte nationale d'identité, passeport et titre de séjour ou visa étudiant, carte OFPRA
<input type="checkbox"/> Certificat de JDC, Journée Défense et Citoyenneté (à défaut, attestation de recensement)
<input type="checkbox"/> Attestation d'acquiescement de la CVEC
<input type="checkbox"/> Relevé de notes du Baccalauréat (ou, à défaut, diplôme du Baccalauréat)
<input type="checkbox"/> Inscription en Licence 1^{ère} année : notification d'admission Parcoursup
Toute inscription en L2, L3, LP, M1, M2 : <input type="checkbox"/> Attestation de réussite ou relevé de notes du dernier diplôme obtenu (ou année de diplôme)
Etudiants admis sur dossier de candidature ou convention : <input type="checkbox"/> Lettre d'admission : eCandidat, Mon Master, DAP, Campus France ou Convention <input type="checkbox"/> Attestation de validation des acquis si concerné (VAE)
<input type="checkbox"/> Document de traitement des données à caractère personnel à télécharger ici
<input type="checkbox"/> Photo d'identité au format .jpeg
Documents obligatoires selon votre cas
<input type="checkbox"/> Etudiants boursiers : notification d'attribution 2023/2024
Etudiants venant d'une autre université : <input type="checkbox"/> Dernier certificat de scolarité comportant le n°INE <input type="checkbox"/> Fiche de transfert de votre université d'origine ou de votre université d'accueil
<input type="checkbox"/> Etudiants bénéficiaires de l'AAH : décision MDPH exonérante
<input type="checkbox"/> Etudiants en mobilité à l'étranger : contrat d'études remis par le SRI
Etudiants étrangers s'inscrivant pour la 1^{ère} fois en université française : <input type="checkbox"/> Attestation du niveau de français B2 <input type="checkbox"/> Diplômes obtenus, avec traduction assermentée <input type="checkbox"/> Notification d'admission : eCandidat, DAP ou Campus France
Tarifs Etudiants extra-communautaires : consulter la fiche Etudiants Extra-Communautaires